



Informations Municipales

2001

Numéro 13

SOMMAIRE

- Le mot du Maire p 1 et 2
- Travaux d'investissement p 3
- Le nouveau conseil p 4
- Commissions communales p 5
- Manifestations de l'année p 6
- Ecole p 7
- Personnel communal p 8
- Vie paroissiale p 9
- Informations communales p 10
- Règlement de la salle p 11
- Informations pratiques p 12-13
- Vie intercommunale p 14-15
- Vie des associations p 16-18
- Tribune libre p 19
- Programme de la Fête p 20



MAIRIE DE PORCHÈRES

Tel : 05 57 49 61 52
Fax : 05 57 49 69 80

Heures d'ouverture :

- Lundi et Jeudi :
 - de 14 h à 17 h
- Mardi et Vendredi :
 - de 9 h à 12 h
 - de 14 h à 17 h

Les adjoints peuvent recevoir, sur rendez-vous, le samedi matin.

LE MOT DU MAIRE

En ce début de siècle mal remis de la destruction d'une partie importante de la forêt à la suite de la tempête du 27 décembre 1999, le début de l'année 2001 a été marqué par les élections municipales et le renouvellement de la moitié des Conseillers Généraux.

Parmi les différents candidats au Conseil Municipal, vous avez choisi d'élire dès le premier tour tous les candidats de la liste que j'avais l'honneur de vous présenter. Je vous en remercie sincèrement et j'ai été sensible au fait que le résultat du scrutin ait placé en tête des élus le Maire et le 1^{er} Adjoint avec le même nombre de voix. C'est un vote intelligent qui confirme que les électrices et les électeurs de Porchères désirent assurer la continuité d'une politique communale respectueuse de tous les habitants, mais aussi attentive à l'évolution des choses et aux exigences de notre temps, tout en suivant les règles d'une saine gestion.

Réélu Maire en mars dernier pour la septième fois et Conseiller Général de la Gironde pour la deuxième fois, j'ai la satisfaction d'avoir Monsieur Eygreteau comme 1^{er} adjoint. J'apprécie son intelligence, sa loyauté et son honnêteté scrupuleuse, comme son prédécesseur à ce poste, autant de qualités nécessaires pour continuer une collaboration efficace indispensable avec l'exercice de mon mandat de Conseiller Général. Cependant je serais injuste à l'égard des autres Adjoints qui assurent leurs fonctions avec dévouement, et des Conseillers Municipaux également très motivés si je ne signalais pas qu'il règne dans ce Conseil Municipal une parfaite entente entre tous ses membres désireux d'œuvrer intelligemment et le plus efficacement possible pour le bien de la commune et de tous ses habitants.

La tâche qui nous incombe ne sera pas facile au plan administratif avec l'application des règlements d'urbanisme trop contraignants et la réalisation progressive des projets de réformes concernant les collectivités territoriales. D'autre part, au plan financier nous aurons à faire face à des dépenses engagées et prévues par la municipalité précédente (salle polyvalente), mais aussi à de nouvelles charges relatives, entre autres, à la création d'un réseau d'assainissement dans le secteur du bourg, conformément aux instructions de la communauté européenne.

En face de ces charges nouvelles, j'ai le regret de signaler que les ressources fiscales communales au niveau de la taxe professionnelle se sont amenuisées de 76000 francs par an par rapport à la somme perçue

jusqu'en 1998. Cette diminution non négligeable au niveau de nos propres recettes provient de la fermeture de l'usine de chaussures de Monsieur Puyustier et de l'incendie extrêmement malencontreux de l'usine de fabrication d'aliments du bétail du Barrage assurée comme il se doit, qui n'a pas été reconstruite. De ce fait, la base d'imposition de la taxe professionnelle résultant des investissements est tombée de 1 120 000 F à 361 000 F. C'est incontestablement une perte du capital imposable pour Porchères et aussi pour le département. De plus, plusieurs emplois ont été supprimés dans un cas comme dans l'autre.

Devant cette situation déplorable au moins pour l'activité qui m'a concerné pendant 43 ans, vous comprendrez mieux la déception de celui qui a passé sa vie active pour maintenir et créer des activités industrielles complémentaires, nécessitant des investissements et des engagements personnels afin d'assurer des productions de qualité permettant de fidéliser une clientèle régionale et de conserver des emplois à Porchères, tout en contribuant à pourvoir la majeure partie de la taxe professionnelle communale.

Malgré ce constat peu reluisant, il faudra résoudre les problèmes qui ne manqueront pas de se poser. Très rapidement, le Conseil Municipal aura des décisions importantes à prendre, parmi lesquelles la construction d'une station d'épuration des eaux usées dans l'ancienne gravière Garzaro, en association avec la commune de St Antoine sur l'Isle.

Nous aurons aussi à étudier les projets de restructuration territoriale pouvant concerner l'extension éventuelle de la communauté de communes de Coutras et la création d'une nouvelle structure désignée sous le nom de "Pays du Libournais" représentant ni plus ni moins notre arrondissement.

L'Etat et les services préfectoraux encouragent ces projets d'aménagement territorial par des incitations budgétaires alléchantes actuellement, mais probablement moins intéressantes dans l'avenir. Des pourparlers sont engagés depuis quelques mois mais sans qu'aucune décision n'ait été prise jusqu'à ce jour.

Personnellement, je suis favorable à la création d'une organisation intercommunale, si on doit en faire une, permettant d'associer la ville de Libourne aux communes de la vallée de l'Isle, voire de l'ensemble du canton de Coutras s'il le désire, en vue de réaliser une zone importante d'activités industrielles, artisanales, etc... dans un périmètre proche du péage autoroutier d'Abzac. Dans cette affaire, mon souci consiste à rechercher des activités susceptibles de créer des emplois dans le canton et ses environs.

L'ouverture de l'autoroute va faciliter la rapidité des transports, or la situation du péage d'Abzac au bord de la route nationale 89, est un élément pouvant favoriser l'aménagement d'une zone d'activité d'autant plus attirante que la ville de Libourne ne va plus disposer de place dans sa zone industrielle. Or, il faut bien admettre que le chef-lieu d'arrondissement dispose d'un renom, d'une situation sur la ligne SNCF Bordeaux-Paris et d'un standing pouvant représenter un attrait pour des entreprises venant de l'extérieur, susceptibles de créer ou de retenir des emplois proches de notre bassin de vie où la population est en augmentation.

Considérant que les entreprises en activité dans notre canton n'embauchent pas actuellement, il faut bien essayer de trouver d'autres solutions sur un territoire entre Libourne et Cousseau si on veut maintenir et accroître les emplois dans notre bassin de vie qui a disposé dans le passé d'une main d'œuvre habituée à travailler dans des entreprises industrielles ou artisanales.

Si rien de positif ne se fait dans ce sens dans les prochaines années, l'activité économique continuera de s'accroître autour de Bordeaux, en constituant un pôle de développement fort qui absorbera progressivement la plus grosse partie des aides de l'Etat, de la Région et, peut-être plus tard, du Conseil Général, au détriment de l'arrondissement de Libourne.

En tout cas, la vitalité du canton de Coutras dépend aujourd'hui comme hier des activités industrielles et artisanales assurant des emplois, et du maintien des exploitations agricoles parmi lesquelles l'élevage de bovins tient sa place avec une prédominance du cheptel laitier.

Enfin, la santé du commerce local est liée à un bon équilibre économique et social dans notre canton et dans les environs.

Comme vous pouvez le constater, les problèmes engageant l'avenir ne manquent pas. Ma connaissance du pays dans lequel nous vivons, de son économie et des habitants qui y travaillent dictera ma détermination pour n'accepter avec le Conseil Municipal que des solutions allant dans le sens de l'intérêt général.

Pierre Barrau

BILAN 2000 :

L'essentiel des investissements de l'année 2000 a été consacré à la construction de la nouvelle salle qui s'est réalisée entre avril et décembre. Ce fut un dossier lourd à monter et nous devons remercier l'architecte qui a suivi les travaux avec beaucoup de sérieux et de vigilance.

D'autre part, le matériel informatique de la mairie a dû être renouvelé car il commençait à arriver à saturation. Nous disposons donc maintenant de deux postes, l'un servant au traitement de texte et l'autre à toute la gestion municipale.

Tous les dégâts causés par la tempête de décembre 1999 ont été réparés : toiture du clocher, cheminée de la chaufferie de l'école, éclairage public.

Du matériel neuf a été acquis : tondeuse à gazon, nettoyeur haute pression, tronçonneuse.

Le schéma directeur d'assainissement et l'enquête publique qui le clôture ont été réalisés. Nous devrions entrer dans une phase de réalisation dans les années à venir.

Au niveau de l'éclairage public, la suppression de l'ancien transformateur, l'enfouissement des lignes et la pose de nouveaux réverbères sur la place de la mairie ont été réalisés. La commune a également pris en charge l'éclairage du carrefour de Larret. Les travaux d'aménagement de ce carrefour, quant à eux, ont été financés par le Conseil Général.

Enfin, en ce qui concerne les travaux de voirie, l'élargissement de la route du cimetière a été effectué ainsi qu'une première tranche de travaux sur la route du Maine (élargissement et assainissement pluvial).

PROJETS 2001 :

Après la construction de la nouvelle salle dont le paiement d'une partie des factures s'est échelonné sur le premier trimestre 2001, il convient de marquer une pause dans les investissements.

Il était cependant indispensable de prévoir les premiers équipements pour rendre cette salle opérationnelle :

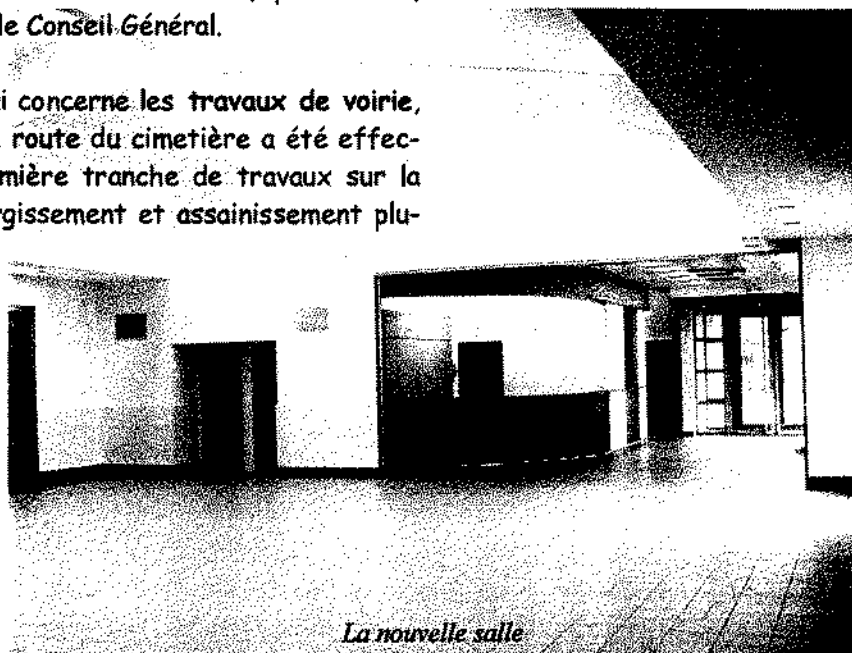
Extincteurs,
Tables et chaises pour 250 personnes,
Équipement de la cuisine (table de cuisson, four, chambre froide, tables inox).

Ces achats ont été réalisés dès le mois de janvier, avant le vote du budget et avec l'accord du conseil municipal.

En ce qui concerne le matériel, l'achat d'une débroussailleuse, d'un taille-haie, d'isoliers et d'un affichage extérieur pour la mairie a été prévu.

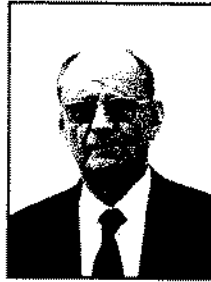
Les travaux de voirie se poursuivront par la deuxième tranche de travaux de la route du Maine, et l'étude par la D.D.E. du parking de la salle et de la route du lotissement derrière l'église.

Enfin, différents travaux ont été prévus :
Aménagement d'un terrain pour les jeunes (à réaliser à l'automne),
Implantation d'un abribus à Chompeville,
Éclairage public.



La nouvelle salle

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Pierre BARRAU
Maire



Serge EYGRETEAU
1er Adjoint



J. Pierre DURAND
2ème Adjoint



Claudine CAILLABERE
3ème Adjointe



Jean PIERRONNET
4ème Adjoint



Christian AICOBERRY



Guy ARNAUDET



J. François BOLEAT



J. François BOUFFARD



Christophe DUBOURDY



Céline DURANDEAU



Viviane GUIMBERTEAU



Michel MURAT



Françoise PICAUD



Thérèse RENARD

COMMISSIONS MUNICIPALES

C.C.A.S		AGRICULTURE ET CALAMITES AGRICOLES	
Conseil	Hors Conseil	Conseil	Hors Conseil
Mr BARRAU	Mme GAUTRIAS M Claude	Mr BOUFFARD	Mr PIRON Jacques
MmeCAILLABERE	Mme BARRIERE Arlette	Mr BARRAU	Mr RENVERSADE Gérard
Mme RENARD	Mr DUBOURDY Claude	Mr EYGRETEAU	Mr SAUTEREAU Florent
Mme GUIMBERTEAU	Mme BERGERE Jeanne		Mr FEGER Jean-Paul
Melle DURANDEAU			Mr BORELLA Alain
GENS DU VOYAGE	BIBLIOBUS	FORMATION A L'EURO	
Mr ARNAUDET	MmeCAILLABERE	Mr MURAT	
Mme GUIMBERTEAU	Melle DURANDEAU	Mr BOLEAT	
		Melle DURANDEAU	
ECOLE ET CANTINE	ASSAINISSEMENT	ROUTES	BATIMENTS
Mme CAILLABERE	Mr EYGRETEAU	Mr BARRAU	Mr PIERRONNET
Mme RENARD	Mr DURAND	Mr EYGRETEAU	Mr DURAND
Mr PIERRONNET	Mr PIERRONNET	Mr DURAND	Mr DUBOURDY
Mme PICAUD	Mr BOUFFARD	Mr PIERRONNET	Mr MURAT
Mr DURAND	Mr AICOBERRY	Mr AICOBERRY	Mme CAILLABERE
Mr BARRAU	Mr ARNAUDET	Mr DUBOURDY	
Mr EYGRETEAU	Mr MURAT	Mr BOUFFARD	
		Mr BOLEAT	
PERSONNEL COMMUNAL	CIMETIERE	FETES	
		Conseil	Hors conseil
Mr BARRAU	Mr DURAND		
Mr EYGRETEAU	Mr BARRAU	Mr BARRAU	Mr SAUTEREAU Eric
Mr DURAND	Mr PIERRONNET	Mr EYGRETEAU	Mr PIRON Yves
Mme CAILLABERE	Mr AICOBERRY	Mr DURAND	Mr CAILLABERE Jean
Mr PIERRONNET		Mme CAILLABERE	Mme AICOBERRY Odile
		Melle DURANDEAU	Mme GAUTRIAS M-Claude
		Mr DUBOURDY	Mme BOISSONOT
		Mme RENARD	
		Mr ARNAUDET	
		Mme GUIMBERTEAU	
		Mr AICOBERRY	
FINANCES	ESPACES VERTS	SALLE POLYVALENTE	
Mr BARRAU	Mr DURAND	Mr PIERRONNET	
Mr EYGRETEAU	Mr PIERRONNET	Mr ARNAUDET	
Mr DURAND	Mme CAILLABERE	Mme GUIMBERTEAU	
Mr PIERRONNET	Mme GUIMBERTEAU	Mme RENARD	
Mme GUIMBERTEAU	Mme RENARD		
Mr AICOBERRY	Mr AICOBERRY		
Mr ARNAUDET			
Melle DURANDEAU			

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Les vœux du Maire :

Le 27 janvier, M. BARRAU présentait ses vœux à la population. C'était la première manifestation donnée dans la nouvelle salle. De nombreux maires du canton étaient présents. A l'issue de la présentation des vœux, M BARRAU remettait la médaille d'honneur départementale et communale, échelon vermeil, à M. Pierre MERCIER qui fut conseiller Municipal pendant 30 années.

M. Pierre BARRAU, quant à lui, recevait la même médaille, échelon or, pour les sept mandats successifs de Maire de Porchères.



M. Barrau recevant la médaille d'or



Le banquet des élus

Le banquet des élus :

Le 10 juin, le conseil municipal nouvellement élu offrait aux électeurs de la commune un banquet dans la nouvelle salle.

Avant le repas qui rassembla près de deux cents personnes, on procéda à la plantation du traditionnel mai, sur le terrain derrière l'école.

Quelques semaines plus tard, certains des candidats qui n'avaient pas été élus plantaient, à leur tour, le mai surmonté de vestes dans l'esprit de la tradition.

Deux départs à la retraite :

D'abord le 29 juin, les conseils municipaux de Porchères et de St Antoine, les écoles du regroupement pédagogique et les parents d'élèves ont fêté le départ à la retraite de Madame RENVERSADE cantinière à Porchères depuis 1975.



Les enfants autour de Mme Renversade



"Au revoir madame la directrice" (d'après Hugues Auffray)

Quelques jours plus tard, le 4 juillet, ce fût au tour de Madame BERRY, Directrice d'école à Porchères d'être honorée par la même assemblée, pour son départ à la retraite.

Ces deux manifestations se sont déroulées dans une ambiance amicale et conviviale.

Nous renouvelons nos vœux à ces deux nouvelles retraitées pour qu'elles passent à Porchères une retraite agréable et bien méritée.

ECOLE

Les départs en retraite de Madame Annie Berry, Directrice, et de Madame Jeannine Renversade en charge de la cantine municipale ont marqué l'année écoulée. Il nous faut souligner la participation des enfants et de toutes les personnes qui, par leur compréhension, leur générosité et leur courtoisie ont fait de ces deux événements un moment privilégié dans la vie de notre commune.

Madame Berry et Madame Renversade ont fortement exprimé à tous leur émotion ainsi que leurs remerciements.

L'effectif du regroupement pédagogique inter-communal s'élevait en juillet à 107 inscriptions ; le nombre croissant, en particulier des jeunes enfants, a conduit la municipalité à envisager deux services successifs à la cantine pour le repas du midi. Cette organisation élaborée avec la recommandation de Madame Darracq remplaçant Madame Berry à la direction de l'école commencera dès la rentrée. Madame Pierrette Gautrias qui à déjà l'expérience dans cet emploi succédera à Madame Jeannine Renversade.

Les services proposés :

- ♦ garderie de 7H30 le matin jusqu'à 18H15 le soir à St Antoine sur l'Isle.
- ♦ bibliothèque centre documentaire à St Antoine sur l'Isle avec annexe de dépôt à Porchères.
- ♦ Le R.P.I bénéficie en outre d'équipement informatique en temps scolaire, d'activités multi sports hors temps scolaire.
- ♦ Les maîtres et les maîtresses toujours disponibles, peuvent vous informer si vous le souhaitez de façon plus précise et plus détaillée dans les deux écoles.

Les sorties :

Pour les plus jeunes : le cirque et le zoo de la Palmyre.

Pour les plus grands : des visites sur des sites préhistoriques en Dordogne et Lot et Garonne.

La subvention classe de neige reste toujours à la disposition des enfants ; il suffit que les maîtres en fassent la demande.

Comme chaque année, en alternance avec St Antoine, la municipalité a offert le repas de Noël aux élèves du R.P.I.

Pour la première fois les enfants ont présenté leur spectacle sur la scène de la salle des fêtes de Porchères à l'occasion de la kermesse en juin qui a connu son succès habituel.

La répartition inégale par niveaux de la maternelle au CM2 d'une part, l'hétérogénéité des connaissances au sein d'un même niveau d'autre part, ont posé la question d'ouverture d'une autre classe avec le soutien des municipalités concernées. Mais la conjoncture ne s'avère pas favorable en milieu rural.

Donc dans la perspective de l'année 2001-2002, nous souhaitons à tous les acteurs de la vie de l'école, à Madame Darracq que nous accueillerons à la rentrée, beaucoup de courage et nous formulons nos meilleurs vœux pour la réussite de leurs projets.



Une vue de la classe maternelle

PERSONNEL COMMUNAL

Agent d'entretien

La commune vient d'ouvrir depuis le 11 juillet un poste d'agent d'entretien sur la base de 35 heures par semaine. Nous pourrions donc bénéficier tous les jours d'un employé qui aura pour tâche :

Les petits travaux d'entretien de la voirie,

L'entretien des espaces verts,

Les petites réparations de bâtiments.

Parmi les quatre candidatures spontanées qui se sont proposées, nous avons retenu celle de Stéphane Le Gallo, un jeune de 23 ans dont les beaux parents habitent le bourg. Ce jeune a donc pris ses fonctions depuis le 11 juillet en

qualité de stagiaire pour une durée d'un an. Il est bien sûr évident que pendant ce laps de temps le conseil municipal reste le seul à apprécier son travail et, qu'au terme de cette année, il aura à se prononcer sur ses compétences avant une embauche définitive.

Dans un premier temps, il conviendra de lui procurer progressivement un outillage pour les petits travaux et de lui faire aménager un local qui puisse lui servir d'atelier. Ce n'est qu'au fil des années et en fonction des possibilités budgétaires que l'on pourra envisager des investissements plus importants.

Cantine scolaire et nettoyage des classes

Le départ à la retraite de Madame Renversade imposait une redistribution des postes attribués à la cantine :

Tout logiquement, Madame Gautrias qui assistait Madame Renversade dans ses fonctions, assurera son remplacement à la rentrée prochaine.

Le poste de Madame Gautrias sera pourvu dès la rentrée par l'embauche d'une nouvelle personne

Quant à Madame Faure elle continuera à intervenir dans les mêmes conditions horaires, mais son service sera réaménagé pour consacrer un peu plus de temps à la cantine qui fonctionnera avec deux services

L'ASSURANCE MALADIE CAISSE PRIMAIRE DE LA GIRONDE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde vous propose une gamme de services. Vous pouvez les retrouver :

♦ Dans l'un des 21 centres de paiement du département, ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h ou dans l'une de nos 87 permanences d'accueil.

♦ A votre domicile : si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, un conseiller Assurance Maladie peut venir vous aider dans vos démarches. Contactez le service accueil au 05 56 11 54 54 poste 3379 ou 3380.

♦ Sur Allosécu : le 0 820 900 900 (0.78F/mn) vous permet de consulter 24h/24 et 7 jours/7, les remboursements effectués dans les 60 derniers jours.

♦ Besoin d'aide ou de conseils sur la Carte Vitale ?

Pour s'informer sur l'utilisation de la Carte Vitale ou pour trouver les coordonnées d'une borne de mise à jour de la Carte Vitale, la réponse est au bout du fil avec le numéro vert : 0 800 77 31 33 (appel gratuit)

♦ Partenaire santé

Pour aider les assurés à préserver leur capital santé, la Caisse Primaire d'assurance maladie propose un examen de santé gratuit et personnalisé. Pour cela, il suffit de contacter le Centre d'examen de santé

à Bordeaux au 05 56 39 38 75

à Cenon au 05 56 86 84 17

VIE PAROISSIALE

SE PREPARER AUX SACREMENTS LE BAPTEME

ACCUEIL MAISON PAROISSIALE

Place Abbé Génaud
33 230 St Médard de G.
tél. 05 57 69 62 53

Permanence téléphonique du lundi
au vendredi de 9h 30 à 12h 30.

Accueil le lundi soir de 16h à 18h
30

Vous pourrez faire inscrire votre
enfant (au moins 3 mois à l'avance)

Pour les enfants
de 4 à 7 ans

Si votre enfant a plus de 4
ans, une préparation doit se vivre
avec lui dans le cadre de l'Éveil à la
Foi.

Trois fois au cours de l'année
scolaire, une célébration préparée
par des parents réunit parents et
enfants autour d'un thème reli-
gieux.

Se renseigner à l'accueil.

Pour les enfants
en âge scolaire

A partir du C.E.1, le baptême
est préparé dans le cadre de la
catéchèse primaire et pour les plus
grands en Aumônerie des Collèges
et Lycée.

Pour les petits enfants

jusqu'à 4 ans

Nous vous donnerons toutes
précisions sur la démarche et sur
les trois rencontres préparatoires
à cette cérémonie dont le calen-
drier vous sera communiqué. Ces
réunions auront lieu le samedi
après midi, de 14h 15 à 15h 30.

Un dimanche de votre choix,
durant cette période de prépara-
tion, vous serez invités à venir pré-
senter votre enfant à la commu-
nauté chrétienne du secteur lors
d'une célébration eucharistique.

La date de présentation et
celle du baptême seront définitive-
ment fixées en commun accord
avec vous après la première ré-
union.

Si vous êtes domiciliés sur notre Secteur Pastoral mais désirez
faire baptiser votre enfant hors secteur, vous préparerez avec nous ce
baptême afin d'établir l'autorisation à remettre au prêtre qui sera chargé
de présider cette cérémonie.

De même, si vous habitez en dehors de notre secteur, vous devez
solliciter une autorisation du prêtre de votre domicile habituel ainsi que
notre accord pour une célébration du baptême dans une de nos paroisses.

NOS CELEBRATIONS EUCARISTIQUES DOMINICALES

Ont lieu:

à St Seurin sur l'Isle
chaque samedi à 18h 15

à St Médard de Guizières
chaque dimanche à 10h 30

dans les villages
à 9h selon calendrier tournant

Horaire de messes sur
Porchères
à 9h les dimanches :

9 Septembre
21 Octobre



Personnes relais

Des personnes "relais" ont
été désignées dans chaque village
pour vous renseigner.

Sur Porchères, s'adresser à
Madame Jeanne BERGERE ou à
Mme Ghislaine DURESE.

INFORMATIONS COMMUNALES

CARNET

NAISSANCES

Charlène, Bernadette DEVAUX le 10 Février 2001
Carla, Eliane VALLADE le 17 Mars 2001
Théo LASSAGNE le 22 Juin 2001
Mélania SAUTEREAU le 26 Juillet 2001

MARIAGES

Jean-Pierre GUIRMAND et Brigitte PONCET le 26 Mai 2001
Xavier MONTZIOLS et Stéphanie CHENUT le 07 Juillet 2001
Jean-Myrtille LAURENT et Mélanie DRUCY le 21 Juillet 2001
Bernard CAELEN et Nathalie BELANGER le 04 Août 2001

DECES

Jean TASTET le 20 Septembre 2000
Louise MERIT épouse BARRIERE le 09 Octobre 2000
DUFFAUT Pierre, Louis le 27 Novembre 2000
Germaine FEUGAS veuve VALLOT le 23 Avril 2001
Hélène LOMENIE veuve EYRAUD le 3 Août 2001

Le montant des quêtes effectuées lors des mariages et des baptêmes civils s'élève à 1169,40 F qui seront versés au compte de la cantine scolaire.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes (garçons et filles) sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur 16 ans.

Cette démarche obligatoire permet d'obtenir une attestation de recensement indispensable pour certaines formalités (inscription au permis de conduire, aux examens, etc...).

LES ARTISANS ET COMMERCANTS DE LA COMMUNE

Jacques BERNARDI	3, Rangeard	- Chauffage central, sanitaire, zinguerie, ramonage, dépannage.
Dominique BION	La Taupe	Brocante de la Double
Christian DAGORN	21, Le Bourg	- Peintures, tapisseries, moquettes, façades, vitrerie.
S.A.R.L DUBOIS	1, La Vergnotte	- Maçonnerie, terrassement, travaux publics.
Gyslène DURESSE	7, Le Gassouil	- Coiffure hommes et femmes.
Jean-Michel GIMEL	4, Lot Le Gassouil	- Service d'assistance dépannage mécanique (SADEM)
Jean-Michel LASNIER	9 Champeville	- Plâtrier.
Norbert MALAISE	33, Le Bourg	- Boucherie et charcuterie.
Marie Jeanne Création	4, La Combette	- Fabrication de chapeaux.
Elise Maury	31, Le Bourg	- Tabac, alimentation, presse, gaz, cadeaux.
Régis Mercier	15, La Courtade	- Constructions traditionnelles, charpentes, couvertures ossatures bois, maçonnerie.
Minoterie du Barrage	6, Le Barrage	- Farine et aliments du bétail.
Michel Renard	21, Guérin	- Charpente, couverture, maçonnerie, monuments funéraires.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE COMMUNALE DE PORCHERES

Article 1 : Tarifs

	Locataire de la commune		Locataire hors commune	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle avec office	1000 F	1500 F	2000 F	2800 F

Article 2 : Réservation

La salle pourra être réservée au maximum 6 mois à l'avance. La demande de réservation sera effectuée auprès du secrétariat de la mairie. Une réponse sera donnée (en principe sous 8 jours) par la commission municipale, en fonction :

- des disponibilités du calendrier de location,
- des activités municipales ou associatives envisagées.

A l'obtention effective de la réservation, un acompte de 500 F à valoir sur le prix de la location sera demandé. Cet acompte ne sera pas restitué en cas de dédit.

Pièces à fournir :

- Certificat d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages qui pourraient résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux,
- Relevé d'identité bancaire ou postal de la personne responsable de la location,
- Pour les personnes extérieures à la commune, prévoir en plus :
 - une photocopie de la carte d'identité,
 - un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...)

Article 3 : Mise à disposition des locaux

Elle aura lieu le jour (ou la veille au soir) de la location.

Il sera procédé à un état des lieux contradictoire selon le modèle annexé, état des lieux qui sera signé par la commune et le locataire responsable.

Un chèque de caution d'un montant de 3000 F sera alors remis à la mairie en même temps que le solde de la location.

Article 4 : Prescriptions pour l'utilisation de la salle

Toute disposition doit être prise pour ne pas troubler l'ordre public. Toute manifestation doit se terminer à 2 heures du matin (article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 juin 1995)

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

Il est interdit d'utiliser des punaises, agrafes ou adhésifs sur les murs ou plafonds.

Pendant l'utilisation de la salle les volets des portes extérieures doivent rester ouverts.

Sauf mention spéciale dans le contrat de location, l'accès à la scène est interdit.

Les tables éventuellement utilisées devront être recouvertes de nappes en papier (ou autre).

Article 5 : Restitution des clefs

Elle aura lieu le lendemain de la location.

Il sera procédé à un état des lieux en regard de celui qui avait été fait lors de la mise à disposition.

Les locaux doivent être rendus rangés, propres et balayés. Si le nettoyage n'est pas satisfaisant, une somme de 600 F sera retenue sur la caution.

Si les deux états des lieux concordent, la caution sera rendue sur le champ. En cas de dégradation ou manquement au présent règlement, la caution sera conservée dans l'attente rapide d'un règlement du litige.

INFORMATIONS PRATIQUES

PASSAGE A L'EURO

Après le passage à l'an 2000, le passage au 21^{ème} siècle, nous arrivons bientôt au passage à l'euro. A partir du 31 Décembre 2001 à minuit, l'euro remplacera le franc dans nos portefeuilles.

Les 12 nations de la zone euro vivront cet événement ensemble, et nous en serons tous les acteurs.

Pour bien préparer l'arrivée de notre nouvelle monnaie, voici les grandes étapes du passage à l'euro, ainsi que les formules de conversion :

AVANT LE 1^{er} JANVIER 2002 VOICI CE QUI VA SE PASSER :

Dès maintenant entraînez-vous à l'euro : De nombreux commerçants ont déjà choisi d'accepter le paiement en euros. Ils affichent «l'euro-logo». Ils pratiquent le double affichage des prix et respectent les règles officielles de conversion et d'arrondi. Ils vont aider à apprendre l'euro et à vous familiariser avec votre nouvelle monnaie pour que vous soyez prêts à temps.

A partir du 1^{er} juillet 2001 : Les banques et les établissements financiers vous fournissent désormais systématiquement des chéquiers en euros.

Décembre 2001 : Les com-

merçants reçoivent des fonds de caisses en euros. Ainsi, ils se tiennent prêts pour le 1^{er} janvier 2002 à vous rendre la monnaie en euros.

15 Décembre 2001 : Avec l'opération «les premiers euros» les banques et les bureaux de poste vous proposent des sachets contenant 40 pièces en euros vendus 100 francs (15,24 euros).

Fin décembre 2001 : Les banques et la poste adaptent les distributeurs de billets à l'euro pour que vous puissiez retirer des euros dès le 1^{er} janvier 2002.

Le 31 décembre 2001 à minuit : introduction officielle des pièces et des billets en euros dans les douze pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas et Portugal.

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2002 : TOUTES LES ETAPES A VENIR

1^{er} janvier 2002 : Les pièces et les billets sont mis en circulation pour que vous puissiez tout payer en euros.

La monnaie en euros : Les banques et la poste mettent les euros en circulation et plus particulièrement les petites coupures.

Pour faciliter le retrait des

pièces et des billets en francs, les commerçants commenceront à rendre la monnaie en euros.

Vous obtenez donc vos euros aux guichets des banques et de la poste, aux distributeurs de billets et lorsqu'on vous rend votre monnaie.

Les paiements en chèques, virement et cartes bancaires se font uniquement en euros.

Vous changez progressivement et naturellement votre monnaie courante en francs contre des euros.

Le 17 Février 2002, à Minuit : fin des paiements en francs. A partir de cette date tous vos paiements se feront en euros. Les paiements en pièces et billets en francs ne seront plus autorisés.

Jusqu'au 30 Juin 2002 : Vous pourrez échanger gratuitement vos pièces et billets en francs auprès de votre banque, de la poste et de la banque de France qui vous préciseront les modalités de cette opération.

Après le 30 juin 2002 : Après cette date vous pourrez échanger gratuitement au Trésor Public ou à la Banque de France vos pièces en francs pendant 3 ans et vos billets en francs pendant 10 ans.

Convertir des Francs en Euros

Prix en francs + la moitié du prix en francs, le tout divisé par 10 = prix approché en euros

Exemple :

Une baguette coûte 4 francs

Pour connaître son prix approximatif en euros je fais : (4F + 2 F) : 10 = 0,60 Euros

Le calcul exact donne 4 : 6,55957 = 0,61 Euros

Convertir des Euros en Francs

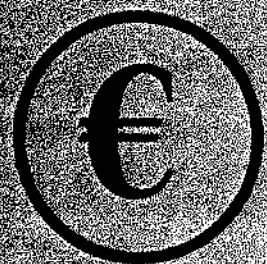
Prix en euros x 10, puis x 2, le tout divisé par 3 = prix approché en francs

Exemple :

Une baguette coûte 0,60 euros

Prix approximatif en francs : 0,60 x 10 x 2 = 12

12 : 3 = 4 F



PERMIS DE CHASSER SAISON 2001 2002

Par circulaire du 8 juin 2001 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le visa du permis de chasser a été supprimé.

En conséquence, les maires n'ont malheureusement plus aucun rôle dans la validation et l'enregistrement des permis.

Tout chasseur devra valider son permis dans les conditions suivantes :

- ◆ Souscription d'un contrat d'assurance,
- ◆ Paiement des cotisations fédérales auprès d'une agence du Crédit Agricole, mandatée par la fédération départementale des chasseurs,
- ◆ Retrait du document de validation auprès de la fédération ou de tout autre organisme désigné par elle. Ce document doit être rempli et signé par le chasseur, qui y colle également le timbre fédéral,
- ◆ Muni de ce document et d'une attestation d'assurance, le chasseur paie les redevances cynégétiques, le droit au profit de l'état et la taxe au profit de la commune *auprès du comptable du Trésor (perception de Coutras).*

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

LA C.A.F ouvre un point relais à Libourne :

Déjà fortement engagée dans une politique de proximité, initiée en 1996, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde dispose déjà de 4 sites d'accueil en supplément de son siège à Bordeaux-Lac.

Elle poursuit ainsi le déploiement de ses points relais avec l'ouverture le 2 Mai dernier du Point Relais du Libournais situé 11 Allées Robert Boulin à Libourne. Il sera ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 16h.

Les habitants des cantons de Branne, de Castillon la Bataille, de Coutras, de Fronsac, de Guîtres, de Libourne, de Lussac ou de Pujols n'auront plus besoin de se déplacer au siège de la CAF à Bordeaux-Lac. Ils pourront désormais être accueillis, conseillés et guidés dans leurs démarches au Point Relais du Libournais.

Ce dispositif a été conçu autour d'une équipe spécialisée, une assistante sociale et des agents polyvalents, permettant d'apporter un service global aux allocataires : informations sur les prestations légales et prestations d'action sociale (aides aux vacances, problèmes de logement, accès à la propriété, ...), aide à l'établissement des dossiers, orientation et conseil pour l'accès aux droits.

Ils disposent aussi de moyens techniques pour l'étude, la gestion et le suivi personnalisé des 18000 allocataires concernés.

Attention, les prestations seront toujours versées directement sur le compte des allocataires, aucune opération de paiement ne pouvant être effectuée sur les Points Relais.

L'ensemble des courriers doit continuer à être envoyé à la CAF de Bordeaux - Lac

AGRICULTURE ET EMPLOI

Pour information nous vous présentons le S.R.A.G. (Service de Remplacement des Agriculteurs Girondins). C'est une association régie par la loi 1901 dont le principe est le suivant :

il consiste à partager et à fidéliser les compétences d'un salarié entre plusieurs entreprises (artisans, commerçants, exploitants agricoles, éventuellement communes...) dont les besoins diffèrent, souvent selon les productions et les saisons. L'objectif est de parvenir, chaque fois que c'est possible, à un équivalent temps plein.

C'est le groupement qui est de droit l'employeur du salarié qui travaille chez chaque adhérent en fonction des besoins de celui-ci et des règles établies au sein du groupement. Plus de 50 groupements fonctionnent sur ce principe en Gironde.

Les avantages du groupement :

◆ Le groupement d'employeur permet de stabiliser et de pérenniser un emploi dont une entreprise seule ne pourrait supporter la charge financière.

◆ Chaque adhérent sollicite les services du salarié selon ses besoins ; les coûts sont partagés et facturés à chacun en fonction de l'utilisation effective de la main d'œuvre.

◆ Le groupement d'employeur peut se permettre d'embaucher un salarié plus qualifié, ou spécialisé dans un domaine (la mécanique, la maçonnerie...).

◆ En cas d'imprévu (accident, maladie...) la souplesse de fonctionnement permet à un des adhérents de bénéficier prioritairement des services du salarié.

◆ Le fait que d'employeur soit unique simplifie les démarches administratives (un seul bulletin de salaire, un seul bordereau de cotisations...) et présente pour le salarié une plus grande sécurité de l'emploi.

◆ Le groupement peut prétendre à des aides financières, à des exonérations de charges sociales ou même titre qu'un employeur individuel

VIE INTERCOMMUNALE

S.I.V.I.D.

(Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Isle et de la Dronne)

Signalétique :

Ce projet, très long à mettre en place, puisqu'il demande de coordonner la signalisation sur les communes du canton de Coutras et de Lussac va enfin pouvoir entrer dans sa phase de réalisation. Nous en connaissons maintenant le coût et nous avons la certitude qu'il sera subventionné à plus de 50%. Souhaitons que la réalisation puisse se faire avant la parution du prochain numéro de ce journal.

Projet de crèche :

Le syndicat réfléchit actuellement à la création d'une crèche intercommunale qui pourrait venir en remplacement de la crèche parentale "Mini Pouss" implantée à St Médard. Avant toute chose, une étude petite enfance va être entreprise en association avec la C.A.F. pour déterminer avec précision les besoins sur le secteur. Cette crèche pourrait se situer à Camps qui bénéficie d'une situation centrale, entre St Seurin et St Médard sur la RN 89 et pourrait drainer les communes du Nord Lussacais.

Trans'vil :

Ce service qui existe depuis de nombreuses années permet aux personnes âgées (plus de 70 ans) ou aux personnes handicapées d'organiser leurs déplacements. Un minibus peut les prendre en charge moyennant un prix modique à leur domicile pour effectuer leurs démarches ou commissions.

Trans'vil qui était jusqu'à présent géré par la mairie de Gours est en passe d'intégrer le S.I.V.I.D.

Pour tout renseignement ou constitution de dossier, s'adresser à la mairie.

S.I.C.T.O.M.

(Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)



L'usine de traitement de Saint Denis de Pile, construite en 1980, ne correspond plus aux besoins actuels (collecte pour 78000 habitants, évolution de la réglementation...). Un projet de restructuration a donc été mis à l'étude, les choix ont été fixés par l'Assemblée syndicale le 13 décembre 2000 et l'on va aborder maintenant la phase de réalisation de la nouvelle unité de traitement.

Qu'est ce qui va changer pour vous, usagers, dans les quinze mois à venir ?

Mise en place d'une collecte sélective : cela signifie que chaque foyer sera équipé de trois poubelles :

- ◆ Une poubelle pour les matières qui peuvent se recycler par fermentation,
- ◆ Une poubelle pour le recyclage sec (bouteilles, emballages, papiers,...)
- ◆ Une poubelle pour les produits non recyclables.

La redevance des ordures ménagères que le syndicat percevra directement à partir de l'an prochain sera fonction

C'est l'affaire de tous !

du sérieux que les habitants apporteront à ce tri. Si cette opération n'est pas réalisée correctement, il faudra payer une main d'œuvre supplémentaire pour l'effectuer. On ne peut donc qu'encourager chacun à s'engager dans ce geste citoyen.

Bien sûr, la déchetterie de la zone industrielle Eygreteau à Coutras continuera à recevoir gratuitement tous vos déchets encombrants (ferraille, matelas, appareils électroménagers, gravats...).

S.I.T.A.V.I.

(Syndicat Intercommunal, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle)



Ce syndicat, créé en 1994, a traité, à ce jour, le nettoyage de 84 km de berges entre Libourne et la limite du département. Pour assurer la pérennité de ce travail, le conseil syndical a décidé de mettre en place un programme d'entretien de ce qui a été réalisé (fauchage des marchepieds, gestion de la cépée, abattage éventuel des arbres cassés).

En ce qui concerne les travaux nouveaux pour la commune de Porchères, 1200m de rives devraient être nettoyés. Les travaux de renforcement de la digue du canal de Chollet ont été inscrits au budget 2001, mais ils ne pourront être entrepris que dans les années qui viennent (sauf urgence).

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicats	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Collège de Coutras	M. BARRAU M. EYGRETEAU	Mme CAILLABERE
Aide à domicile d'Abzac	M. BARRAU Mme CAILLABERE	Mme GUIMBERTEAU
S.I.V.I.D. (vallée de l'Isle et de la Dronne)	M. BARRAU M. EYGRETEAU M. DURAND	Mme RENARD
Mission locale pour les jeunes	Mme CAILLABERE	Mlle DURANDEAU
S.I.T.A.V.I. (Aménagement de l'Isle)	M. BARRAU M. RULLIER (hors conseil)	M. PIERRONNET
Développement Touristique du Nord Libournais	M. EYGRETEAU	M. BOLEAT
Electrification	M. BARRAU M. AICOBERRY	M. DURAND
Trans'vil	Mme CAILLABERE	M. DURAND
S.I.C.T.O.M. (Ordures ménagères)	M. EYGRETEAU	M. DURAND
Chenil de St Sauveur	M. BOLEAT	Mme CAILLABERE
A.E.R.I.A.L. (Gens du voyage)	M. ARNAUDET	Mme GUIMBERTEAU

VIE DES ASSOCIATIONS

A.C.A.P.

(Association Culturelle des Amis de Porchères)

Recherches :

En dernière page des Informations Municipales (n° 2 de 1990), il était fait mention de l'histoire du dernier représentant du prieuré de Porchères, décédé le 20 janvier 1835.

Grâce à nos généalogistes distingués, Gérard Renversade et David Redon, l'origine ancienne de notre petite commune se confirme bien, avec la découverte de documents datant de 1135.

Porchères se situait sur la route venant d'Aubeterre vers Bazas, Mont de Marsan, via Larret, le Bourg et le chemin qui damine la rivière vers Brissan dans la direction de Saint Seurin sur l'Isle.

Au prieuré de Porchères, construit entre le Nord et le Sud du Duché d'Aquitaine, eut donc lieu au XIIème siècle une importante réunion sous la houlette de l'évêque d'Aire sur l'Adour, à laquelle participait de nombreux religieux et laïcs. Etaient cités le Prieur Maise de Porchères et son supérieur, l'abbé de La Sauve Majeure.

Ce document confirme bien, ce que nous pensions déjà, que des gens du pays d'Oc se sont installés et ont entretenu notre région au moment des croisades (et même avant).

Il existe d'autres Porchères, dont un près de Forcalquier dans les Alpes de Haute Provence, mais la liaison n'est pas en vue en ce moment.

Chorale :

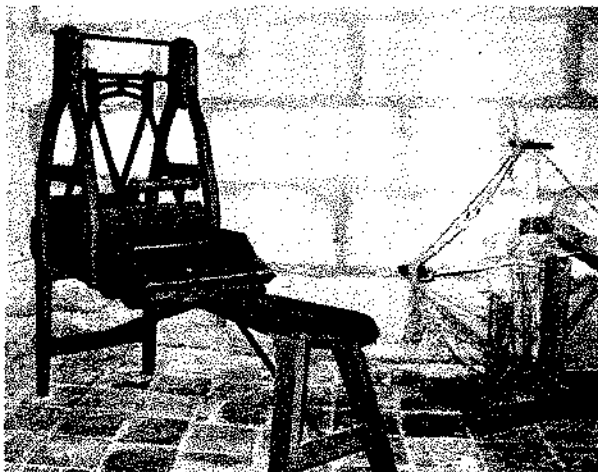
Mais, l'A.C.A.P., c'est avant tout le présent, et le concert 2001 fut une réussite : présentation impeccable des chanteurs, chemises et corsages blancs, foulards rouges ; la classe !..

Et puis les chants... certains, nous aimerions les écouter encore ("La Chorale"). Chants dirigés de main de maître par un Gérard Renversade transcendant et, au piano, un Michel plein de finesse. Bref, ... le summum.

Et puis... patatras. Disparu le "look". On les voyait déambuler, qui en maillat, qui avec des habits de chiffans, costumés... Alors, les saltimbanques sont apparus et se sont déchaînés : chants, danses, mimes, gags à pleurer de rire. Le public était emballé, du jamais vu à Porchères, dans cette nouvelle salle surchauffée et comble : tous chantaient. Bref, une totale réussite et les acteurs ont été applaudis dans d'autres localités.

Merci encore à tous ces bénévoles.

Musée :



En ce qui concerne le musée, les documents, fournis et nombreux, sont à la disposition de tous, et le mode de vie de nos ancêtres est très bien exposé et mérite votre détour par le Musée.

(Ouverture samedis, dimanches et jours de fête de 15 heures à 18 heures).



Les saltimbanques

F. Larquet

A.P.E.R.P.I.

(Association de Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Composition du bureau

Présidente : Baissonot Natacha
Vice-Président : Caelen Gaëtan
Secrétaire : Serre Sonia
Secrétaire Adjoint : Chaïbi Thierry
Trésorier : Mercier Naël
Trésorier adjoint : Papin Serge

Le but de cette association est de reverser à la coopérative scalaire, les bénéfices qu'elle réalise par sa participation ou organisation à diverses manifestations.

Nous remercions les anciens membres du bureau qui ont su créer

et dynamiser cette association avec beaucoup de dévouement.

L'association invite tous les parents d'élèves à se joindre à nous afin d'améliorer la vie de nos enfants pendant leur séjour à l'école. La carte de membre est en vente au prix de 50 francs.

Manifestations effectuées :

♦ Loto organisé au profit de la coopérative scalaire le 2 février 2001 à St Antoine.

♦ Vide grenier organisé à l'occasion de la fête de St Antoine.

♦ Nous organisons aussi un vide grenier pour la fête de Porchères qui aura lieu le 26 août 2001 (nous invitons les personnes intéressées à prendre contact avec l'association)

♦ Nous organiserons aussi cet automne une soirée «moules frites».

*Pour plus de renseignements vous pouvez téléphoner chez Mme Boissonot Natacha au :
05-57-69-89-07.*

CLUB DE L'AMITIE PORCHERES-ST ANTOINE

Composition du bureau :

M. Jacquemain : Président d'honneur
M. Caillabère : Président
M. Mercier : Vice-Président
Mme Malaise : Animatrice
Mme Caillabère : Trésorière

Nous existons depuis de longues années, mais le club a subi cette année de lourdes pertes : les décès de Madame Laurière, madame Louise Barrière, Monsieur Louis Duffaut, Madame Christiane Vallot, tous adhérents de la première heure, dont la fidélité, le dévouement, la discrétion et la courtoisie nous font cruellement défaut.

Dans d'autres familles la maladie invalidante souvent et toujours injuste a atteint certains de leur proches. La peine qu'il porte patiemment, nous la portons aussi avec eux.

Malgré tout nous essayons de « durer » pour tous ceux qui nous manifestent un peu d'intérêt.

Nos dernières sorties :

- ♦ L'opérette « Fhi-Fhi » au Pin Galant à Mérignac .
- ♦ Journée « cochon grillé » au Hameau de Pirelongue.
- ♦ Déplacement à Royan : repas à « L'étoile de mer » puis sortie en bateau un peu mouvementée.

- ♦ Une croisière sur le Rhône pour certains plus disponibles.

Nos repas habituels :

- ♦ Repas « haricots saucisses »
- ♦ Repas de Noël gratuit
- ♦ Repas choucroute
- ♦ Repas paella

Un grand lata est en préparation. Rendez-vous le 14 Octobre à la salle des fêtes de Porchères.

Le club reste ouvert tous les jeudis de 14 H à 17 H 30, si vous aimez les jeux de cartes, la pétanque , ou tout simplement bavarder, nous vous accueillerons toujours avec plaisir, la bonne humeur reste de circonstance.

AVENIR DE LA DOUBLE

L'équipe de hockey qui évoluait cette année encore en première division au côté de Lyon, Antibes, Nice, Cannes, Cagnes sur mer, Salon de Provence et Primerose, a terminé 7^{ème} et avant-dernière de sa poule et jouera donc en deuxième division la saison prochaine.

Changement total de région pour nos joueurs qui évolueront dans un championnat composé de 9 équipes de Bretagne, de Loire-Atlantique et d'Anjou.

La saison passée nous notions l'arrivée de 3 nouveaux jeunes joueurs en la personne de Jeremy Duresse, Nicolas Viguera et Mickaël Dehaux. Le fait d'évoluer en 2^{ème} division l'année prochaine dans un championnat d'un niveau moins relevé, leur permettra de confirmer les progrès qu'ils ont réalisés cette année et de pouvoir, avec toute l'équipe, prétendre à une remontée immédiate en première division.

Nous vous rappelons que les matchs ont lieu en général le dimanche après midi ou matin, mais manquent cruellement de public. Alors n'hésitez pas à venir les encourager chaque dimanche de match et venez découvrir un sport qui reste encore trop méconnu.

Cette année, concernant les structures du club, nous avons entièrement repeint la piscine, et nous envisageons de réaménager l'intérieur de nos locaux afin de rendre le complexe plus accueillant pour le public et les équipes de hockey qui se déplacent chez nous.

Enfin nous envisageons également de rénover notre terrain de tennis qui a subi les désagréments de la tempête.

La saison de piscine, compte tenu des conditions climatiques défavorables enregistrées en juillet, nous laisse des résultats moyens.

Cette année encore nous avons maintenu les animations habituelles que sont le tournoi de football (nous remercions d'ailleurs la mairie qui, chaque année, nous met gracieusement à disposition ses buts de football) et les séances d'aqua-gym, sans oublier le beach-volley et le ping-pong.

Enfin, nous ne pourrions parler de la piscine sans remercier de leur fidélité Caroline et Franck Joandet qui ont assuré la surveillance du bassin depuis 1982 et qui désirent prendre une "retraite" bien méritée, et nous remercions également toutes les personnes qui participent à la vie du club en venant à la piscine ou en participant aux repas que nous organisons.

La saison piscine se terminera le 2 septembre par un repas entrecôte à 12 H 30.

Réservation à la piscine au 05-57-69-64-11
ou Guy Arnoudet au 05-57-49-64-39.

ACCA

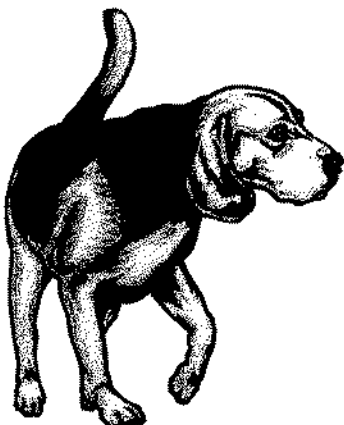
Nous organisons :

un ball trap le 1er septembre à 15 heures,
le 2 septembre toute la journée à Larret (parcours flêché).

un loto le 9 décembre à la salle polyvalente.

la vente des cartes se fera comme d'habitude la veille de l'ouverture.

Pour les permis de chasser, la mairie ne peut plus les délivrer, mais si vous avez des difficultés, vous pouvez vous y adresser ou contacter le Président pour vous renseigner. Pensez à restituer les timbres vote et subvention au Président.



AMICALE DE PORCHERES

Présidente : Mme AICOBERRY Odile
Trésorier : M. GROLIER Henri
Secrétaire : Mme RENARD Thérèse

Nos sincères condoléances à M. Georges EYRAUD et à sa famille suite au décès de sa mère Mme EYRAUD Hélène.

Toujours active, notre association a organisé une soirée "fruits de mer" le samedi 14 juillet qui a permis de réunir 93 personnes dans notre nouvelle salle.

Suite à la réussite de cette soirée, nous envisageons d'organiser une soirée à thème "Thé dansant" début décembre et notre traditionnelle soirée de la Saint Sylvestre.

Nous participons à l'organisation du repas champêtre de la fête locale le samedi 25 Août ainsi qu'aux concours de pétanque des samedi et dimanche à partir de 15 heures.

Merci pour le dévouement des membres de cette association.

La secrétaire.

TRIBUNE LIBRE

Cette rubrique est réservée aux personnes qui souhaitent s'exprimer par le biais de ce journal. Cette année, nous avons le plaisir de publier un poème composé par un habitant de la commune.

La vieille dame

Dans le village dominant la plaine
Gorgé de vignes et de vergers
Rythmé par le chant d'une fontaine
Vivait une vieille dame, une fée.

Elle venait chaque après-midi
Se pavanant sous son ombrelle,
S'asseyant dans l'allée de buis
Sur un banc sans froisser ses dentelles.

Elle semblait venue de nulle part
Tant elle était mystérieuse et légère
Tant azuré son regard...
Elle habitait : « Impasse des clairières ».

Très vite, les mésanges, les roitelets
S'approchaient, mangeaient dans ses mains ;
Je l'entendais qui riait, riait !
Et ses rires se tressaient, enfantins

Aux sourires du vent ; du vent
Qui me ramenait tels des souvenirs
S'évadant, ses parfums d'antan.
Dans ce décor d'émeraude et de saphir,

Quelle était belle à regarder
Sa gaieté comme un rayon de soleil
Flottant sur le front de juillet.
Aujourd'hui, toutes ces merveilles

Ont disparu sous le béton.
Les oiseaux se sont tus ; menant avec eux
Dans ce qui reste de bleu d'horizon,
La vieille dame nous laissant aux jours
douceux...

Iyeska
Guérin -Parchères
(du recueil : POESIE BUISSONNIERE)

PROGRAMME DE LA FETE DE PORCHERES

les 25 et 26 Août 2001

Samedi 25 AOÛT:

- 15 H : **Concours de pétanque**
Engagements 50 F par doublette. Remise des engagements + coupes
- 19 H 30 : Remise des récompenses
Vin d'honneur
- 20 H 30: **Repas champêtre** organisé par
{l'Amicole de Porchères
{Le Club de l'Amitié
{l'Avenir de lo Double
Inscription chez les commerçants et auprès des Associations
Prix des repas: Adultes: 80 F, Enfants de moins de 10 ans: 50 F
Veuillez porter vos couverts.
- 22 Heures: **Bal gratuit**

DIMANCHE 26 AOÛT:

- Toute la journée : : **Vide grenier** organisé par l'A.P.E.R.P.I.
- 9 heures : **Concours de belote**
Remise des engagements
- 9 heures : **Randonnée Pédestre:** circuit 10 kms
Inscriptions au départ (10 F pour assurance)
- 15 heures : **Concours de pétanque**
Engagement 50 F par doublette; - remise des engagements + coupes
- 17 heures : **Lâcher de pigeons**
- 22 heures : **Feu d'artifice** animé par le Réveil d'Abzac et ses majorettes
Bal de clôture : Entrée gratuite